

**CONDITIONS TARIFAIRES AU 1er JANVIER 2026**  
**de l'eau potable et de l'assainissement**

**COMMUNE DE GILETTE**

**La relève de votre compteur d'eau**

Votre compteur d'eau potable est relevé une fois par an au mois de septembre.

**Vos factures**

Nous procédons à l'envoi de 2 factures semestrielles de la manière suivante :

- au mois de mars : une facture d'estimation avec un abonnement semestriel d'avance et une consommation estimée de 50% de la consommation annuelle précédente ;

- au mois de septembre : une facture de relève avec un abonnement semestriel d'avance et une consommation réalisée après la relève annuelle du compteur, déduction faite de l'estimation précédente.

**Les tarifs en vigueur au 1er janvier 2026 (en euro) :**

	Prix unitaire HT	TVA	Prix TTC
<b><u>Potabilisation et distribution de l'eau</u></b>			
Abonnement annuel compteur diamètre 15 mm	64,76 €	5,5%	68,32 €
Abonnement annuel compteur diamètre 20 mm	195,85 €	5,5%	206,62 €
Abonnement annuel compteur diamètre 25 à 30 mm	597,04 €	5,5%	629,88 €
Abonnement annuel compteur diamètre 40 mm	666,97 €	5,5%	703,65 €
Abonnement annuel compteur diamètre 50 à 65 mm	1 872,85 €	5,5%	1 975,86 €
Abonnement annuel compteur diamètre 80 mm	3 963,18 €	5,5%	4 181,15 €
Abonnement annuel compteur diamètre 100 mm	4 239,01 €	5,5%	4 472,16 €
Abonnement annuel compteur diamètre 150 mm et +	4 933,19 €	5,5%	5 204,52 €
Consommation tranche 1 de 0 à 60 m <sup>3</sup>	1,0492 €	5,5%	1,11 €
Consommation tranche 2 de 61 à 120 m <sup>3</sup>	1,3490 €	5,5%	1,42 €
Consommation tranche 3 + de 120 m <sup>3</sup>	1,5975 €	5,5%	1,69 €

**Collecte et dépollution des eaux usées**

Consommation	1,0437 €	10%	1,15 €
--------------	----------	-----	--------

**Organismes publics**

Préservation des ressources en eau	0,07 €	5,5%	0,07 €
Redevance sur la consommation d'eau potable	0,39 €	5,5%	0,41 €
Redevance performance des réseaux d'eau potable	0,04 €	5,5%	0,04 €
Redevance performance des systèmes d'assainissement collectifs	0,03 €	10%	0,03 €

**Prix TTC (abonnement compteur DN 15 mm et volume facturé)**

Pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> (référentiel INSEE) : 424,12 € TTC

Prix au M3 : 3,53 € TTC

Au litre : 0,00353 € TTC

**Tarifs annexes au 01/01/2026  
(Service de l'eau potable)**

Objet du tarif	Tarifs HT en euros	TAUX TVA	Tarifs TTC en euros
<b>JAUGEAGE OU ETALONNAGE D'UN COMPTEUR</b> à la demande de l'abonné lorsque le comptage est exact			
- pour un diamètre nominal inférieur à 20 mm	673,03 €	10%	<b>740,33 €</b>
- pour un diamètre nominal inférieur de 20 mm à 40 mm.	1 059,38 €	10%	<b>1 165,32 €</b>
- pour un diamètre nominal inférieur de 50 mm à 80 mm.	1 171,57 €	10%	<b>1 288,73 €</b>
- pour un diamètre nominal inférieur de 100 mm à 150 mm.	1 271,26 €	10%	<b>1 398,39 €</b>
<b>ABSENCE DE L'ABONNÉ A UN RENDEZ-VOUS POUR LE RELEVÉ DE SON COMPTEUR</b> après deux relevés sans accès direct du personnel de la régie au compteur	74,06 €	10%	<b>81,47 €</b>
<b>FRAIS DE RELANCE</b>	18,52 €	0%	<b>18,52 €</b>
<b>FERMETURE OU OUVERTURE D'UN BRANCHEMENT A LA DEMANDE DE L'ABONNÉ</b>	74,06 €	10%	<b>81,47 €</b>
<b>FRAIS D'ACCÈS AU SERVICE</b>	74,06 €	10%	<b>81,47 €</b>
<b>ANALYSE BACTÉRIOLOGIQUE DE L'EAU POTABLE</b> Ce prix comprend le prélèvement de l'échantillon et l'analyse d'un échantillon : 6 paramètres bactériologiques, turbidité, PH - L'unité :	154,71 €	10%	<b>170,18 €</b>
<b>ARTICLE 12 DU REGLEMENT DE SERVICE</b> - Frais de contrôle des installations intérieures de distribution d'eau potable et des ouvrages de prélèvement, puits et forages (forfait)	145,45 €	10%	<b>160,00 €</b>
<b>ARTICLE 15 DU REGLEMENT DE SERVICE</b> Remplacement du compteur aux frais des abonnés, hors remplacement à la fin de leur durée de fonctionnement normale ou lorsqu'une anomalie de fonctionnement est détectée à la suite d'une vérification ou d'un arrêt du compteur.			Application du tarif n° 30 "Travaux et prestations spécifiques"
<b>ARTICLE 34 DU REGLEMENT DE SERVICE</b> - Frais / pénalités pour non respect des prescriptions du règlement de service.			
- Prise d'eau frauduleuse	1 565,69 €	10%	<b>1 722,26 €</b>
- Utilisation d'appareils interdits	1 565,69 €	10%	<b>1 722,26 €</b>
- Mancœuvre de robinets vannes sur le réseau non autorisée	1 565,69 €	10%	<b>1 722,26 €</b>
- Retour d'eau dans le réseau public	1 565,69 €	10%	<b>1 722,26 €</b>